



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 17 juin 2021, salle St-Gervais
Procès-verbal n°296**

Présent-e-s : M. Sylvain Fuser (président)
M. Frédéric Bieri (vice-président)
M. Didier Maison (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Mitzi Carmona
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
Mme Corinne Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Excusés : M. Mickael Batista da Silva
Mme Deborah Brindley
M. Stéphane Deléchat

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 295 de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2021
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport des commissions de l'Aménagement des 17 mai et 9 juin 2021 (rapport suivra)
5. Rapport de la commission de l'Environnement du 18 mai 2021
6. Rapport de la commission Culture, sports et loisirs du 7 juin 2021 (rapport suivra)
7. Proposition relative à la possibilité donnée au maire de signer une convention visant à développer une installation de chauffage à distance en partenariat avec une société privée (PPP)

8. Proposition relative à la division de la parcelle n° 2699, à une désaffectation, à un transfert du PA au PF, aux cessions croisées entre la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA et la Commune d'Avully des parcelles n° 2912 (nouvelle) et n° 2699 B, C et E et à la constitution de servitudes grevant la parcelle n° 2912
9. Questions orales / écrites
10. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30, excusant les absences de Mme Brindley et de MM. Deléchat et Batista da Silva.

1. Approbation du PV n° 295 de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2021

Le procès-verbal n° 295 de la séance du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président n'a aucune communication à faire. Il indique que deux sujets de l'échéancier du Conseil municipal sont notés comme terminés (SIG-eau colorée et stationnement à Gennecy), puisqu'ils ont fait l'objet d'une intervention de **M. Dethiollaz** lors des séances du Conseil municipal du 15 avril et du 11 mai.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet fait savoir que l'exécutif a écrit à M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du département du territoire, pour lui demander que le Conseil d'Etat statue sur les trois PLQ qui n'ont toujours pas fait l'objet d'une décision.

M. Baudin indique que :

- lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait annoncé qu'il avait reçu l'Amicale de la pétanque et qu'il donnerait suite à certaines de leurs demandes. Un coffre à outils et des nouveaux troncs délimitant les terrains de jeux ont été installés. Une évaluation de travaux plus importants sur les terrains eux-mêmes est en cours. Si travaux il devrait y avoir, cela sera probablement porté au budget 2022.
- les travaux de démontage de la rampe de skate devraient débuter le 24 juin et durer deux jours. Une table de tennis de table, d'un montant de CHF 4'000.-, sera installée à cet emplacement, soit le montant qui avait été annoncé pour la location d'un *street workout*.
- le sol du *Hobby Land* a été réparé.
- les animatrices du parascolaire ont élaboré un petit album photos des activités qui ont eu lieu pendant l'année scolaire. Il en a reçu un exemplaire, qu'il met volontiers à disposition pour consultation.

M. Dethiollaz annonce que la fête nationale aura lieu le 31 juillet. En raison des mesures liées à la situation sanitaire, qui évoluent régulièrement, le nombre de personnes participant à la manifestation sera limité. Une inscription préalable sera nécessaire, y compris pour les autorités. Des agents de sécurité contrôleront les entrées.

M. Fuser remercie l'exécutif d'avoir relevé le défi d'organiser la fête du 1^{er} Août.

4. Rapport des commissions de l'aménagement des 17 mai et 9 juin 2021

Afin qu'il puisse, en sa qualité de président de la commission de l'aménagement, donner un retour sur les deux séances de la commission, **le président** transmet la présidence du Conseil municipal à **M. Bieri**. Commenant par la séance du 17 mai, **M. Fuser** indique que la commission a reçu plusieurs mandataires des bureaux Viridis et RGR, chargés de l'étude sur les potentiels de développement de la commune

d'Avully, commandée par l'Etat de Genève. Le but était qu'ils présentent le rapport intermédiaire de cette étude. Grâce à ce rapport, la commission disposera d'un document officiel sur lequel s'appuyer pour toutes ses démarches futures. La commission a décidé de fixer rapidement une nouvelle séance, soit le 9 juin, afin de poursuivre la réflexion et d'identifier ce qu'elle souhaite mettre en œuvre, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants d'Avully.

Lors de la séance du 9 juin, la commission a continué la discussion sur le rapport de synthèse de l'étude stratégique de développement de la commune d'Avully. Elle recommande le choix de l'alternative n° 3, soit : *Utilisation des potentiels constructibles dans les zones à bâtir existantes*.

La commission a également émis quelques recommandations qui s'inscrivent dans le futur et auxquelles elle a demandé à l'exécutif de réfléchir :

- Diminution des nuisances dues au trafic individuel et augmentation de la sécurité par d'éventuels aménagements des routes (zones 30, etc.) : la commission est consciente que la commune est tributaire des TPG et du trafic industriel lié à l'entreprise Firmenich, mais elle constate que toutes les routes de la commune ne sont pas empruntées par ce trafic et souhaite que toutes les pistes soient explorées, à commencer par les axes non concernés par ces contraintes.
- Suppression des éclairages publics nocturnes, installation d'un système d'éclairage à détection de mouvements : en plus des effets bénéfiques sur l'environnement, cet aménagement pourrait contribuer à diminuer la vitesse du trafic nocturne dans le village. Si des questions relatives à la sécurité peuvent subsister, il est possible de ne pas éteindre tous les éclairages publics ou d'installer des systèmes d'éclairage à détection de mouvements.
- Création de zones de rencontres, amélioration des zones existantes, amélioration de la qualité de vie dans la commune : la commission fait le constat que si la commune d'Avully est agréable à vivre, elle n'en est pas moins construite autour de concepts architecturaux et environnementaux dépassés. L'ensemble de la commission, ainsi que le maire, souhaitent repenser ces concepts dans la mesure du possible. Le concept « nature en ville » pourrait répondre aux besoins d'un quartier comme Gennecy, piste à explorer en collaboration avec les services de l'Etat. Il est également proposé d'inclure les habitants de la commune dans la réflexion, par exemple en interrogeant tous les enfants d'un âge déterminé sur leurs souhaits concernant la commune.

La commission a aussi évoqué diverses questions, comme se demander s'il serait possible de rehausser le local « Gena/bibliothèque » pour obtenir de nouvelles salles ou savoir si un local des jeunes pourrait être aménagé au-dessus du bâtiment de chauffage à distance.

En dernier lieu, le président a rappelé qu'un financement a été demandé par le Canton à la Confédération en vue d'élaborer une voie verte entre Bernex et le Bois-de-la-Bâtie. Il serait peut-être pertinent de profiter pour rappeler le souhait de créer une piste cyclable sur la route d'Avully. Le maire et les commissaires ont abondé dans ce sens.

5. Rapport de la commission de l'environnement du 18 mai 2021

M. Bieri, président de la commission de l'environnement, indique que la commission a invité MM. B. Girod et P. Schmutz, de la société Energie durable SA (ED), pour qu'ils présentent le projet de création d'un chauffage à distance (CAD) à Gennecy. Un tel projet a déjà été discuté lors de l'ancienne législature. Une installation de ce type fonctionne déjà à Confignon. Le projet de CAD à Gennecy est quatre fois plus important, en termes de production d'énergie, que celui de Confignon et semble idéal en raison de la configuration concentrée du quartier et de la facilité à mettre en place un réseau (pas de routes à traverser, pas ou peu de services dans les sols, etc.). L'Etat de Genève, à travers l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), a commandé une étude à un bureau d'ingénieurs, qui a conçu un concept énergétique territorial confirmant le haut potentiel de ce projet. L'OCEN est favorable à ce que le projet de création CAD à Gennecy voie le jour. Actuellement, 14 chaufferies alimentent 16 immeubles, dont une grande partie sont en fin de vie. Dans peu de temps, l'Etat risque d'entraver, voire d'interdire, les possibilités d'installer une nouvelle chaudière à mazout. La société ED estime qu'environ 50% des propriétaires des immeubles seraient disposés à être reliés au CAD, dès sa mise en fonction. La commune est propriétaire de 5 immeubles et de 14 villas à Gennecy. Les avantages de ce projet sont multiples : matière première locale, alignement sur la politique cantonale et fédérale, émission de CO² nulle dans un délai plus rapide que celui qui sera imposé, exploitation et entretien du réseau par une seule société, libération de locaux dans les immeubles, possibilités futures de brancher sur le réseau d'autres productions d'énergie

(géothermie, par exemple). Pour conclure la discussion sur ce sujet, la commission a décidé d'approuver à l'unanimité le projet de convention entre la société ED et la commune d'Avully.

En dernier lieu, **M. Dethiollaz** a fait savoir que 12 associations et sociétés, sur les 21 contactées, semblent prêtes à participer à la journée nettoyage (*clean up day*) du 19 septembre.

6. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 7 juin 2021

Mme Besse Giorgi, présidente de la commission culture, sports et loisirs, relève les points principaux évoqués lors de la séance du 7 juin 2021 :

L'exécutif et les membres de la commission ont reçu une offre de l'association Gennecy Bricks concernant une structure de *street workout*, qui s'élève à CHF 100'000.-. L'exécutif n'a pas encore pu traiter cette demande, qui sera reprise à la rentrée. La commission fixera une séance à cette date pour déterminer comment il est possible d'avancer dans ce domaine. La commission a retenu la proposition d'installer une table de ping-pong à la place de la rampe de skate qui sera prochainement démontée, afin d'apporter une animation supplémentaire aux enfants d'Avully qui ne partiront pas en vacances. **Mme Besse Giorgi** a entendu **M. Baudin** annoncer que la rampe de skate est en voie d'être démontée et l'en remercie. La commission a souhaité trouver une solution à court terme pour l'été prochain, en attendant de travailler avec la commission de l'aménagement sur un concept d'aménagement global et propose l'installation d'un filet de badminton ou de volley. **Mme Maison** a contacté l'une des co-présidentes du volley club d'Avully (Avully VBC), qui l'a informée que le matériel (montants et filet) était en bon état. Le club est d'accord de le mettre à disposition, tout en souhaitant qu'un peu de publicité lui soit faite par la mention de leur prêt. **M. Maison** souligne que le matériel en question requiert une certaine adresse pour sa mise en place, car il s'agit de mâts de 4 cm de diamètre, qui doivent être enfoncés sur une vingtaine de centimètres, avec des pieux d'ancrage à installer dans un terrain meuble. Cette opération est plus facile à réaliser sur le gazon ou la terre. La commission ne s'est pas attardée sur le parcours ludique qu'elle a déjà envisagé, un certain nombre de points devant être discutés par la commission de l'aménagement (cheminements pour écoliers, etc.), avec qui elle souhaite poursuivre l'étude de cette question. **Mme Carmona** souhaite savoir si la commission a choisi un lieu pour l'installation des filets de volleyball et si les membres du volley club envisagent de faire une démonstration durant l'été. **M. Maison** précise qu'aucun endroit précis n'a été déterminé, mais que ce serait possible au verger ou à côté de l'immeuble rose, pourvu qu'il s'agisse d'herbe. En ce qui concerne la démonstration, il est difficile de mobiliser des personnes pendant les mois de juillet et d'août. **M. Dethiollaz** souligne qu'il n'est pas possible d'installer du matériel, quel qu'il soit, sur une parcelle qui n'appartient pas à la commune. **M. Fuser** sait que la commune possède des terrains derrière les jardins familiaux, au terrain dit du « banc-de-pierre ». Si le terrain à côté de l'immeuble rose n'appartient pas à la commune, **Mme Jendoubi** suggère de faire une demande auprès de la régie. **M. Fuser** estime qu'il appartient plutôt à un groupe d'habitants d'écrire un courrier à la régie pour demander l'installation d'une chose ou d'une autre. **M. Fuser** propose d'organiser une petite démonstration avec les conseillers municipaux présents pendant l'été, pour attirer les habitants. **Mme Besse Giorgi** a demandé si la piscine pouvait rester ouverte cet été, ce qui ne sera pas possible à cause des travaux qui y sont planifiés. Elle a également demandé à l'exécutif s'il était envisageable que les associations communales utilisent les salles jusqu'à la dernière semaine d'école. **M. Baudin** répond que l'ouverture des salles serait compliquée en raison du planning des travaux déjà établi. Il est, en revanche, possible d'organiser des activités dans les préaux durant toute la période d'été. Il ajoute que l'exécutif a bien entendu les remarques des conseillers municipaux et qu'il regardera ce qu'il peut entreprendre en fonction des contraintes existantes, d'autant plus que le début de l'été est dans moins de deux semaines. **M. Fuser** remercie l'exécutif pour son implication dans ces projets. **M. Fuser** revient en dernier lieu sur l'offre d'un montant de CHF 100'000.- pour la réalisation d'une structure de *street workout* : il croit se souvenir que la commission n'avait pas décidé de continuer la discussion sur ce sujet, préférant l'abandon du projet jugé surdimensionné pour la commune et la poursuite de la réflexion sur un concept différent. **Mme Besse Giorgi** en convient.

7. Proposition relative à la possibilité donnée au maire de signer une convention visant à développer une installation de chauffage à distance en partenariat avec une société privée (PPP)

En préambule, **M. Dethiollaz** précise que lorsque la convention visant à développer une installation de chauffage à distance sera signée, il conviendra de prévoir le montant nécessaire, soit CHF 50'000.-, pour

mandater les diverses études. Ce budget peut être pris sur le budget 2021, raison pour laquelle il n'y aura pas de délibération pour demander un crédit complémentaire.

*Vu le projet de convention tel que joint en annexe, négocié entre, d'une part, la commune d'Avully et, d'autre part, la société ED Energie Durable SA,
vu que cette convention a pour but de mener des études en vue de créer une installation de chauffage à distance destinée à des immeubles divers,
vu que cette convention est le préalable à la création d'une structure juridique sous forme à définir afin de mener à bien ce projet et de pouvoir ensuite en assurer l'exploitation,
vu que la commune d'Avully, à travers ce partenariat, pourra poursuivre une politique pro-active en matière de protection de l'environnement,
vu que l'intégralité des opérations juridiques comme financières à venir dans ce cadre feront nécessairement l'objet de délibérations du Conseil municipal,
conformément à l'article 30, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,*

le Conseil municipal décide

D'autoriser le maire à signer la convention jointe en annexe, visant à développer une installation de chauffage à distance en partenariat avec une société privée et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Par 11 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

8. Proposition relative à la division de la parcelle n° 2699, à une désaffectation, à un transfert du PA au PF, aux cessions croisées entre la société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA et la commune d'Avully des parcelles n° 2912 (nouvelle) et n° 2699 B, C et E et à la constitution de servitudes grevant la parcelle n° 2912

Un plan des parcelles concernées est distribué aux conseillers municipaux. **M. Dethiollaz** espère que chaque conseiller municipal a pris le temps de lire toute la proposition, longue et compliquée (division de parcelle, désaffectation, cessions croisées, etc.). Pour faire un bref résumé, il souligne que son but est de faire en sorte que chacun devienne propriétaire de la parcelle qu'il utilise déjà, ce qui ne coûte rien à la commune, car elle entretient déjà le chemin des Plattières (parcelle n° 2875), qui est propriété de la société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP). En réponse à une question de **Mme Carmona**, **M. Dethiollaz** précise que cette proposition émane de la SFMCP, qui prend en charge l'ensemble des frais de notaire.

*Vu la volonté de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (ci-après la SFMCP), de procéder à une vaste opération de mutations parcellaires, notamment par la division en 21 nouvelles parcelles de la parcelle n° 2875, entraînant de multiples incidences foncières et cadastrales,
vu que la SFMCP possède un « bâtiment d'eau » dont l'accès n'est possible qu'à travers un chemin faisant partie du domaine public communal d'Avully (parcelle n° 2699),
vu que la SFMCP souhaite pouvoir accéder à son bâtiment sans contrainte, notamment lorsque les projets de mutation des villas sis au chemin des Plattières auront été effectués et vu que la commune d'Avully serait encline à céder à la SFMCP la partie nécessaire à ce qu'elle puisse relier son bâtiment,
vu que le chemin des Plattières (parcelle n° 2875), quant à lui propriété de la SFMCP mais d'ores et déjà entretenu par la commune d'Avully sur la partie située sur le territoire d'Avully, et vu que ce chemin dessert des habitations comme toute autre voie du domaine public,
considérant qu'une cession à la commune d'Avully des sous-parcelles n° 2875 Q et R, situées sur la partie du territoire d'Avully, serait envisageable par la SFMCP,
vu que le chemin des Plattières a fait l'objet d'une réfection totale, que des collecteurs et tous les services utiles y ont été intégrés et reliés aux villas en 2015 et ce, aux frais de la SFMCP,
vu que la commune d'Avully a obtenu, de plus, que la partie du chemin des Plattières en direction du chemin du Martinet puisse également lui être cédée, de sorte à pouvoir éventuellement posséder ultérieurement l'intégralité du réseau routier reliant ces deux voies,*

vu le projet de division de la parcelle n° 2699, Avully, en 5 sous-parcelles n° 2699 A à E et vu que les sous-parcelles n° 2699 B, 2699 C et 2699 E devraient faire l'objet d'une cession à la SFMCP et donc connaître une affectation autre,
vu la nécessité de transférer les sous-parcelles n° 2699 B, 2699 C et 2699 E du patrimoine administratif au patrimoine financier en raison de cette nouvelle destination,
vu le dossier de mutation n° 6/2016, établi le 11 décembre 2018 par le bureau d'ingénieur géomètre Christian Haller SA, qui contient notamment les plans de servitudes « barrage » 1, 3 et 5, établis en juin et septembre 2019,
vu le projet d'acte notarié établi par Me Valérie Carla Marti, notaire, le 6 mai 2021,
conformément aux articles 6, al. 1, 8, al. 6 et 28 al. 1 de la LDE,
conformément aux articles 4 et 11, al. 2 LDPu ainsi que 9A RDPu,
conformément aux articles 20, 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. De diviser la parcelle n° 2699, Avully, de 3'220 m², propriété de la Commune d'Avully, en 5 sous-parcelles n° 2699 A, 2699 B, 2699 C, 2699 D et 2699 E, selon le dossier de mutation n° 6/2016, établi le 11 décembre 2018 par le bureau d'ingénieur géomètre Christian Haller SA (ci-après le dossier de mutation).
2. D'accepter la désaffectation du domaine public communal des sous-parcelles n° 2699 B, 2699 C et 2699 E, Avully, d'une surface totale de 542 m², telles que figurant dans le dossier de mutation.
Remarques : la sous-parcelle n° 2699 A (2'655 m²) étant le solde de la parcelle initiale n° 2699, elle n'est pas sujette à désaffectation et la sous-parcelle n° 2699 D (23 m²) n'est pas non plus sujette à désaffectation, étant destinée à faire partie de la nouvelle parcelle n° 2912, fruit d'une cession par la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA SA (ci-après la SFMCP) à la commune d'Avully, en tant que domaine public communal.
3. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 2.
4. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier les sous-parcelles n° 2699 B, 2699 C et 2699 E, Avully, à leur valeur comptable, soit Frs 0.-.
5. D'autoriser le maire de céder gratuitement les sous-parcelles n° 2699 B, 2699 C et 2699 E, Avully, d'une surface totale de 542 m², à la SFMCP selon le projet d'acte notarié établi par Me Valérie Carla Marti, notaire, le 6 mai 2021 (ci-après le projet d'acte notarié).
6. D'accepter la cession gratuite par la SFMCP des sous-parcelles n° 2875 Q (1'959 m²) et 2875 R (1'702 m²), auxquelles sera adjointe la sous-parcelle n° 2699 D (23 m²) et qui formeront la future parcelle n° 2912, selon le projet d'acte notarié.
7. D'incorporer la future parcelle n° 2912 au domaine public communal.
8. D'accepter les conditions liées au bien cédé gratuitement par la SFMCP, celles-ci découlant de constitution de servitudes de services, figurant dans le projet d'acte notarié ainsi que dans les plans de servitude faisant partie du dossier de mutation.
9. D'accepter la constitution d'une servitude de canalisation, type canalisation(s) eaux usées, à titre gratuit, sur la future parcelle n° 2912, Avully, propriété et domaine public de la commune, au profit de la parcelle n° 2602 et DDP 2018 d'Avully et de la parcelle n° 3195 et DDP 3528 de Chancy, selon le plan de servitude « barrage » 1 ainsi que selon le projet d'acte notarié.
10. D'accepter la constitution d'une servitude de canalisation, type fibre(s) optique(s), à titre gratuit, sur la future parcelle n° 2912, Avully, propriété et domaine public de la commune, au profit de la parcelle n° 2602 et DDP 2018 d'Avully et de la parcelle n° 3195 et DDP 3528 de Chancy, selon le plan de servitude « barrage » 3 ainsi que selon le projet d'acte notarié.
11. D'accepter la constitution d'une servitude de canalisation, type canalisation(s) électricité, à titre gratuit, sur la future parcelle n° 2912, Avully, propriété et domaine public de la commune, au profit de la parcelle n° 2602 et DDP 2018 d'Avully et de la parcelle n° 3195 et DDP 3528 de Chancy selon le plan de servitude « barrage » 5 ainsi que selon le projet d'acte notarié.
12. D'accepter la mise à jour des servitudes suivantes :
 - renonciation de la servitude de canalisation pour l'adduction d'eau du 16 mars 1973 (ID.2004/043008) ;
 - dégrèvement de la parcelle n°2912 de la servitude de passage à pied et tous véhicules du 16 mai 2014 (ID. 2015/000123), ladite parcelle étant domaine public.
13. De demander au département compétent de présenter un projet de loi au Grand-Conseil pour la concrétisation des opérations visées aux points 9 à 11, conformément à l'article 4 LDpu.

14. De charger le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Par 12 voix pour (unanimité des membres présents, à la majorité qualifiée), cette proposition est acceptée.

9. Questions orales / écrites

Le président n'a pas reçu de question écrite et aucune question orale n'est soulevée.

10. Divers

Mme Jendoubi informe que l'association des communes de la Champagne organise une course pédestre « virtuelle » les 26 et 27 juin 2021 à travers les sept communes de la Champagne en collaboration avec l'association Runningeneva. Les bénéficiaires de cette action reviendront à l'association BurkinaRun qui a pour objectif de donner une formation aux jeunes de la région de Pô, au Burkina Faso. Cette épreuve est ouverte à tous et propose trois distances différentes : 20 km, 10 km ou 6 km. Une buvette attendra les coureurs et leurs familles à Laconnex

La séance est levée à 20h35.

Questions du public

Le Président

Le Secrétaire